

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 05 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT

Vote des Budgets Primitifs 2018 : M 14 – Assainissement – Lotissement La Couture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte les budgets primitifs nommés ci-dessus, pour l'année 2018.

Taux des 3 Taxes locales.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les 3 taxes pour l'année 2018.

Adhésion de la commune de Nantiat pour une assistance technique en matière d'assainissement.

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « Le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de bénéficier des services proposés par une telle structure, en matière d'assainissement,

DECIDE : d'adhérer à l'Agence pour la compétence assainissement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec l'Agence.

Adhésion de la Communauté de Communes ELAN au Syndicat mixte DORSAL.

Dans sa séance du 15 novembre 2017, le conseil communautaire ELAN a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte DORSAL, dans le cadre de la compétence « aménagement numérique ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette adhésion.

Instruction autorisation droits des sols.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction du droit des sols au 31 décembre 2017.

La communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature a créé un service dédié à cette mission à compter du 01 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui a pour objet d'assurer la coordination et de fixer les modalités de travail en commun entre le service commun ADS de la communauté de communes Elan, et les services municipaux. Il précise qu'il demeure autorité compétente pour délivrer les actes.

Mise en séparatif du réseau d'assainissement et aménagement de voirie des rues du Go et Traversière – demande de subventions.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant la réalisation de mise en séparatif du réseau d'assainissement et d'aménagement de voirie de la rue du Go et de la rue Traversière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux approuve le projet présenté, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir et sollicite les aides financières du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Enseigne Ecole Primaire – demande de subvention.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant la création d'une enseigne pour l'Ecole Primaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux approuve le projet présenté, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir

et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Vienne permettant de réaliser ce projet.

Création de vestiaires football hommes/femmes – demande de subventions.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant la création d'un ensemble de vestiaires de football hommes/femmes. Ce projet consisterait en la construction d'un bâtiment regroupant les vestiaires de football (hommes/femmes) et les sanitaires publics et permettrait de répondre aux différentes normes en vigueur (accessibilité, sécurité, incendie...). Les locaux actuels sont vétustes et hors normes et ne répondent plus aux besoins des utilisateurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux approuve le projet présenté, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir et sollicite les aides financières du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et de la Fédération de Football Amateur (ligue+district).

Augmentation de la surtaxe d'assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'augmenter la surtaxe d'assainissement décide une augmentation de 0.20 € par m³ consommé et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à signer tous les documents à intervenir.

Elargissement de la route de La Vergne et construction de trottoirs – demande de subvention.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant l'élargissement de la route de La Vergne et la construction de trottoirs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux approuve le projet présenté, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.